

**DIRECTION GENERALE DES
SERVICES**

Tel : 01-39-20-71-02

Fax : 01-39-56-52-88

DGS/2026-040

Fermeture temporaire des terrains de rugby et de football d'Honneur du site André Dufranne à partir du 12 février 2026

Le Maire de Buc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2112-2,

Considérant les conditions climatiques défavorables et les intempéries survenues au cours des derniers jours,

Considérant que les terrains en herbe de rugby et de football d'Honneur du site André Dufranne ont été affectés par ces intempéries,

Considérant qu'il y a lieu, d'en interdire temporairement l'accès,

ARRETE

Article 1 :

Les terrains en herbe du rugby et du football d'Honneur du site André Dufranne seront fermés au public à partir du jeudi 12 février 2026 jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Les associations qui utilisent ces équipements seront informées de cette fermeture, par voie électronique.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services, le Commissaire de Police, le Policier Municipal et le Garde Champêtre de la Commune de Buc sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Article 4 :

Une copie sera transmise à Monsieur le préfet des Yvelines.

Buc, le 12 février 2026

